



Kimberly-Clark
Sotheville les Rouen

Le livre, le papier et la communication
filpac cgt

AUGMENTER LES SALAIRES,
LA RETRAITE à 60 ANS POUR TOUS
C'EST POSSIBLE et c'est MAINTENANT

Tous dans la rue le 27 Octobre !

Le 18 octobre, la journée unitaire de mobilisation a réuni 300 000 personnes dans les manifestations et plus d'un million de travailleurs ses en grève dans tout le pays.

Le problème du pouvoir d'achat n'est pas seulement lié à l'inflation (Plutôt à la spéculation) actuelle mais aussi à la désindexation des salaires, du point d'indices, des pensions de retraites et des minimas sociaux depuis plusieurs années...

La question des salaires est au cœur du débat public. De nombreux ses salariés rejoignent cette lutte dans leur entreprise pour une autre répartition des richesses.

La CGT appelle à intensifier ce mouvement pour gagner des augmentations de salaires pour toutes et tous avec deux journées nationales d'action interprofessionnelle **le 27 octobre et le 10 novembre.**

Tout augmente sauf les salaires !

électricité
+8%
prévue en février

gaz
+15,8%
depuis 2019

carburant
+16%
depuis le début
de l'année

alimentation
+10%
pour le sucre

+23%
pour les pâtes

et entre
9 et 15%
sur la charcuterie, les
fruits, et légumes, les
produits laitiers et
même le pain

Selon une étude de
l'association Action Tank
« Entreprise et Pauvreté »,
basée sur les données de
l'Insee, un ménage modeste
aux dépenses moyennes subit
à minima un surcoût annuel de
1 500€.

Comment faire grève ?

Le droit de grève est un droit fondamental reconnu à tous les salariés (cadres, ouvriers, employés, précaires, apprentis, etc.) par la Constitution française. Dans le secteur privé, la grève peut être déclenchée à n'importe quel moment. Dans le secteur public, la grève doit avoir fait l'objet d'un préavis (art. L.2512-2 du Code du travail) déposé par une organisation syndicale. **Contrairement à une idée reçue, ni les syndicats ni les salariés du secteur privé ne sont tenus de déposer un préavis avant de se mettre en grève.**

Nous vous invitons à vous organiser au mieux pour pouvoir participer aux manifestations à venir et vous laissons libre choix pour les heures de grève. Comme d'habitude, il suffira de prévenir le superviseur et d'indiquer le nombre d'heure sur la feuille de pointage.

**Rendez-vous
Le 27 Octobre
A ROUEN
11h00 devant la préfecture.**